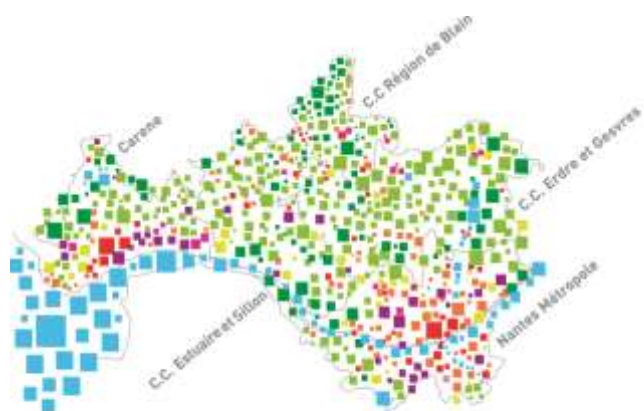




2016 RAPPORT D'ACTIVITES



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain

Plusieurs chantiers ont marqué l'activité du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire en 2016 :

- l'aboutissement de la révision du SCOT
- la poursuite de la démarche « Eau et Paysages » avec la mise en route d'un chantier signalétique
 - l'élaboration et le vote d'un nouveau programme d'actions pluriannuel 2017-2020
- l'accompagnement des porteurs de projets du territoire pour candidater au Plan FEDER Loire (650k€ obtenus) et assurer le conventionnement lié aux subventions du fonds Ville de demain des investissements d'avenir (18M€ obtenus en 2015).

BUDGET 2016

Conformément à ses statuts, le budget du pôle est financé par les participations de ses membres calculées à partir des besoins évalués au vu programme d'actions acté par les élus. Le montant de la participation de chaque intercommunalité est calculé en prenant en compte son poids de population dans le pôle et sa richesse fiscale.

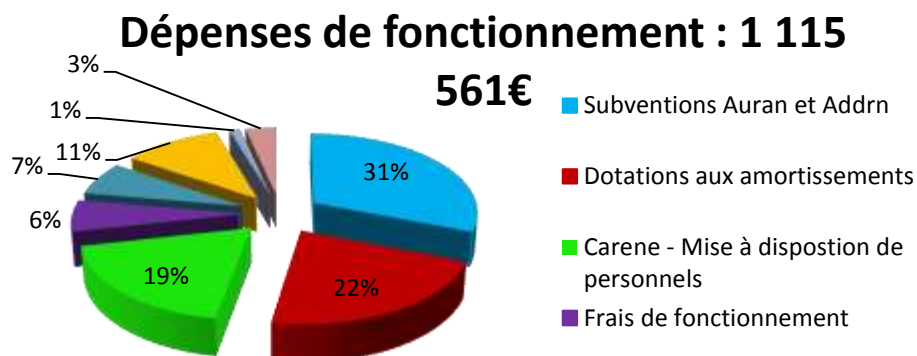
Participations des collectivités membres

D'après comptes administratifs

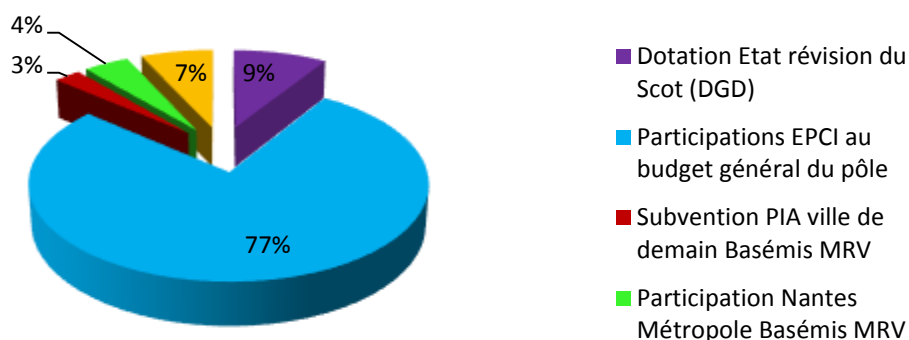
	Répartition	2015
Nantes Métropole	75,35%	649 999,99 €
CARENE	15,90%	137 159,92 €
C.C Erdre-et-Gesvres	3,98%	34 333,11 €
C.C. Loire-et-Sillon	1,88%	15 441,27 €
C.C. Cœur d'Estuaire	1,79%	16 217,65 €
C.C. Région de Blain	1,10%	9 489,05 €
	100%	

Après une baisse de près de 8% des participations par rapport à 2013, le budget 2015 a permis de baisser une nouvelle fois, de 11%, la participation des EPCI.

Cette baisse s'explique par l'obtention de plusieurs subventions et ou participations. Ainsi, le montant total des participations, s'élevant à 862 641 €, (1,03 € par habitant) n'a représenté en 2015 que 77% des recettes du budget de fonctionnement du pôle.



Recettes de fonctionnement : 1 115 561€



L'administration du pôle métropolitain est assurée par une équipe de quatre personnes à temps plein mise à disposition du pôle par Saint-Nazaire agglomération. Au terme de la convention signée pour 4 ans entre le pôle et la Carene en mars 2013, le pôle rembourse au vu du compte administratif de la Carene les frais qu'elle a engagés à ce titre. (salaires, locaux.....)

VIE INSTITUTIONNELLE

PARTENARIATS

Le pôle métropolitain participe aux instances et événements organisés par ses partenaires institutionnels.

En 2016, le pôle métropolitain s'est notamment mobilisé :

- pour suivre et contribuer à la concertation organisée par le Conservatoire du littoral en vue de la révision de son plan de gestion. Le pôle métropolitain a notamment accompagné les discussions avec la commune de Lavau-sur-Loire ;
- pour coopérer à l'étude de faisabilité pilotée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour la réalisation d'un itinéraire cyclable en rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire ; en cohérence avec la démarche « Eau et Paysages », le pôle métropolitain a fourni au Conseil départemental une analyse paysagère des options de tracés envisagées ;
- pour participer aux réunions organisées par l'Etat en vue de l'élaboration de contrat de ruralité ;
- pour suivre des travaux universitaires en lien avec le programme d'actions du Pôle métropolitain, avec l'ENSA (atelier de projets La Chevallerie et le Gâvre), et l'université de Nantes (Villes et Territoires)/ENSA (Comment créer un tiers lieu ?) ;
- pour participer au programme de recherche de l'ANR « SOILSERV - Evaluation multi-échelle des services écosystémiques des sols au sein d'agroécosystèmes » ;

SOILSERV - Evaluation multi-échelle des services écosystémiques des sols au sein d'agroécosystèmes (ANR)

« L'objectif central du projet SOILSERV est d'associer des approches biophysiques et socio-économiques pour évaluer les services écosystémiques des sols cultivés à différentes échelles spatiales et pour analyser leur prise en compte dans les choix stratégiques des exploitations agricoles et des gestionnaires de territoire. Le projet développe trois axes de recherche : (1) l'évaluation biophysique des SES à différentes échelles spatiales, en mobilisant et en comparant des descripteurs dérivés de mesures, de modélisations ou d'indicateurs plus accessibles ; (2) la prédiction, aux échelles spatiales requises, des propriétés du sol nécessaires à l'évaluation des services écosystémiques des sols, par des approches innovantes de désagrégation et de changement de support de l'information spatiale existante ; (3) l'intégration des SES dans des chaînes de décision, d'une part dans des modèles économiques de gestion d'exploitations agricoles, d'autre part dans des stratégies de développement des territoires, à l'instar des schémas de cohérence territoriale (SCOT). »

ANR (durée : 4 ans)

ACCUEIL DE DELEGATIONS et INTERVENTIONS

Le pôle métropolitain est intervenu dans le cadre de différents événements organisés par ses partenaires institutionnels :

- Fédération nationale des Pôles métropolitains (interventions dans le cadre de journées de formations sur l'évaluation des SCOTs, pour la journée des Pôles métropolitains...)
- Fédération nationale des SCOT
- Pôles métropolitains (Grenoble, Nancy...)
- FNAU
- Ecole nationale d'architecture de Nantes (intervention dans le cadre d'un cours sur la planification)
- Présentation de l'activité du pôle métropolitain à des groupes d'étudiants, au CINA...
- Audition par l'OCDE dans le cadre de l'étude de cas :
« gouvernance de l'utilisation des terres à Nantes - Saint-Nazaire »



Journée des pôles métropolitains
Paris - 28 juin 2017

LES ACTIVITÉS DU POLE MÉTROPOLITAIN S'ARTICULENT AUTOUR DE 2 CHAMPS :

1 - L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

2- Les actions d'intérêt métropolitain dans 4 domaines de compétences :
Développement économique
Développement de services et d'infrastructures de transport
Accompagnement pré-opérationnel des projets urbains
Protection de l'environnement

ELABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA METROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

Le schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire de 2007 dont la mise en révision a été engagée en 2013 a été approuvé définitivement par le comité syndical le 19 décembre 2016 après 3 années d'élaboration. Suite à sa transmission au Préfet et à l'établissement des mesures de publicité, il est exécutoire depuis le 21 février 2017.

Les documents d'urbanisme ont 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le nouveau SCOT.

Le Pôle métropolitain, structure porteuse du SCOT, est également sollicité en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes limitrophes ou des SCOT des territoires limitrophes.

Enfin, il assure les relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels associés à la vie du SCOT.

LA REVISION DU SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE

Le schéma de cohérence territorial de la métropole Nantes Saint-Nazaire approuvé en 2007 a été mis en révision le 22 mars 2013 par délibération, suite à l'analyse de ses résultats.

Cette révision s'inscrit dans plusieurs objectifs :

- Respecter les obligations réglementaires de conformité aux Lois Grenelle pour le 1^{er} janvier 2017. En effet, depuis 2007, le contexte réglementaire a évolué consécutivement à l'adoption des différentes lois. La Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle 2, est entrée en vigueur le 13 janvier 2012. Elle a introduit un certain nombre de modifications concernant les Schémas de Cohérence Territoriale.
- Intégrer de façon pleine et entière le Pays de Blain qui a rejoint le périmètre du SCOT en 2010
- Et approfondir les thématiques suivantes :
 - ✓ une métropole attractive et solidaire : définir des objectifs renouvelés de production de logements (et de logements sociaux particulièrement) pour accueillir 150 000 habitants supplémentaires à horizon 2030 et accompagner notamment le vieillissement de la population,
 - ✓ une métropole moins consommatrice en espaces : poursuivre le modèle de développement du SCOT approuvé, s'appuyant sur une organisation urbaine hiérarchisée (agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire, pôles structurants...),
 - ✓ une métropole active : offrir des conditions favorables au développement et à la répartition territoriale des emplois (document d'aménagement commercial, schéma logistique métropolitain...),
 - ✓ une métropole accessible et concentrant l'urbanisation à proximité des points de desserte par les transports collectifs,

- ✓ une métropole valorisant ses espaces agricoles comme source de développement,
- ✓ une métropole verte et bleue : identifier et qualifier les corridors écologiques pour préserver la biodiversité,
- ✓ une métropole économe en énergie : contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.
- ✓ une métropole attrayante : encourager et accompagner les initiatives de développement de l'offre touristique en capitalisant sur les initiatives existantes comme le parcours Estuaire...

Temps fort de l'année 2016 : l'enquête publique et l'approbation

L'arrêt du projet de SCOT au 1^{er} trimestre 2016 marque une étape importante de la procédure de révision du SCOT. Les élus ont tiré le bilan de la concertation préalable et arrêté, le 9 mars 2016, un projet complet à soumettre à la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées avant d'ouvrir l'enquête publique.

L'enquête publique constitue un temps fondamental de mise à disposition et d'expression du public. C'est ensuite, sur la base des propositions de modifications issues des partenaires ou de l'enquête publique que le projet a été ajusté avant d'être approuvé en comité syndical le 19 décembre 2016.

L'atelier des élus du SCOT répond à plusieurs objectifs :

- Une démarche de co-construction entre les élus du Pôle métropolitain afin que le SCOT s'appuie sur les réponses communes à apportées aux problématiques concrètes auxquelles sont confrontés les territoires membres du Pôle métropolitain ;
- Une démarche multi-partenariale qui associe aux travaux du SCOT les services de l'État, les chambres consulaires, les organismes publics et para-publics intervenant sur le territoire ainsi que les territoires voisins ;
- Une démarche prospective qui puisse nourrir les réflexions des élus du Pôle métropolitain à partir d'une analyse des évolutions récentes mais aussi sur la construction de scénarios de développement basés sur des projections socio-économiques à l'horizon 2030.

L'atelier s'est réuni mensuellement depuis septembre 2014. Après 4 ateliers consacrés au diagnostic en 2014, 5 ateliers PADD et 3 ateliers DOO en 2015, **2 ateliers de finalisation du SCOT avant arrêt sont tenus début d'année 2016**. Puis suite à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique **3 ateliers ont été réunis au 2^e semestre 2016** pour proposer les dernières modifications avant l'approbation du document.

Les réunions de travail ont été animées par une équipe projet technique composé du Pôle métropolitain, des 6 intercommunalités et des 2 agences d'urbanisme AURAN et ADDRN. Deux bureaux d'études techniques ont été missionnés pour réaliser les travaux de l'évaluation environnementale et la trame verte et bleue du SCOT. Une mission d'assistance juridique accompagne également le Pôle métropolitain tout au long de l'élaboration du SCOT.

LES ATELIERS du DOO puis L'ARRET DU PROJET : UNE DYNAMIQUE MARQUANT L'ACCOMPLISSEMENT DU TRAVAIL COLLECTIF

Les deux derniers ateliers du DOO du début d'année 2016 (15 et 29 janvier) ont permis de fixer les dernières orientations sur l'armature économique et les objectifs de réduction de consommation d'espaces, et de faire le bilan de l'évaluation environnementale.

La constitution d'un projet de SCOT complet **soumis à arrêt au comité syndical le 9 mars 2016** marque une étape importante dans l'accomplissement du travail collectif et les arbitrages politiques. Par ce nouveau document, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire réaffirme son engagement en faveur d'un développement durable et concerté du territoire. Fort de 10 ans de dialogue, les EPCI du Pôle ont construit au travers du SCOT adopté en 2007 un projet de territoire réactualisé qui s'inscrit dans la suite des acquis du premier SCOT.

Les défis sont nombreux pour poursuivre la dynamique vertueuse d'un aménagement maîtrisé, respectueux et recherchant de nécessaires équilibres entre espaces bâtis et naturels, la préservation de la biodiversité et l'engagement dans la transition énergétique, l'accueil des activités pourvoyeuses d'emplois et le souci du bien être au quotidien des habitants dans leur cadre de vie.

UN BILAN DE LA CONCERTATION POSITIF

L'arrêt du projet est également le moment pour faire un bilan de la concertation préalable. Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, la révision du SCOT a fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Objectifs poursuivis par la concertation

- permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCOT et d'y apporter sa contribution
- sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur
- favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs

*(Délibérations 2013-12 du 22 mars 2013
et 2015-09 du 10 juillet 2015)*

Dispositifs de concertation et participation mis en œuvre

- le site internet renouvelé du Pôle métropolitain (www.nantessaintnazaire.fr) permettant des contributions en ligne : 14 contributions déposées
- les dossiers de concertation aux sièges des six intercommunalités membres dès la mise en révision du SCOT
- deux conférences-débat : plus de 200 participants
- quatre soirées contributives thématiques : soixantaine de participants
- quatre réunions publiques : soixantaine de participants
- communication et information (affichage, flyers, presse)

Il ressort du bilan de la concertation que la démarche effectivement mise en place et dont les élus ont été les porteurs a permis d'associer un nombre élargi d'acteurs aux différentes phases de l'élaboration, de maintenir un niveau d'information et de participation en permettant d'être forces de proposition, de faciliter l'accès à une information, de participer aux débats et de faire connaître leur opinion.

Les grands enjeux par thème issus de la concertation

- **Habitat et vie sociale** : l'accueil des nouveaux habitants, un logement pour tous et la co-construction de l'habitat de demain.
- **Economie et emploi** : le développement d'une nouvelle économie, la préservation de l'unité et l'équilibre de l'entité géographique, et la construction d'un projet agricole de territoire.
- **Transition écologique** : la conception de la transition écologique comme facteur de développement, la préservation et la valorisation des espaces naturels, et le maintien des continuités écologiques.
- **Mobilités et modes de vie** : la proximité, une urbanisation « intelligente », la complémentarité et la cohérence des différents modes de transports, et la réduction de l'utilisation individuelle de la voiture.
- **Des enjeux plus transversaux** ont aussi été mis en évidence : la mixité fonctionnelle, l'élaboration d'une stratégie d'aménagement globale et l'accompagnement des changements de comportements.

Il en ressort une prise en considération de nombreuses contributions afin de faire évoluer le PADD et le DOO pendant leur élaboration, notamment sur les thèmes suivants : consommation d'espace, transition énergétique et écologique, habitat, conditions du développement économique.

Le bilan de la concertation est plutôt positif malgré le faible taux de participation du public.

LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Après son arrêt, le projet de SCOT a fait l'objet d'une **consultation des personnes et organismes** listés à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme. Dans ce cadre et lors de la formulation de l'avis en comité syndical, le Pays du Vignoble nantais a invité le Pôle métropolitain à participer à un échange.

Le dossier de SCOT étant soumis à évaluation environnementale, **le dossier a été transmis pour avis à l'autorité environnementale** le 19 mai 2016 conformément à l'article L104-6 du code de l'urbanisme. Le SCOT a par ailleurs été soumis à avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestier le 8 juillet 2016.

Dans le cadre de cette consultation, ont été reçus dans le courant du mois de juillet 2016, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que **14 avis favorables dont 5 avec réserve, 1 avis très réservé et 3 avis défavorables.**

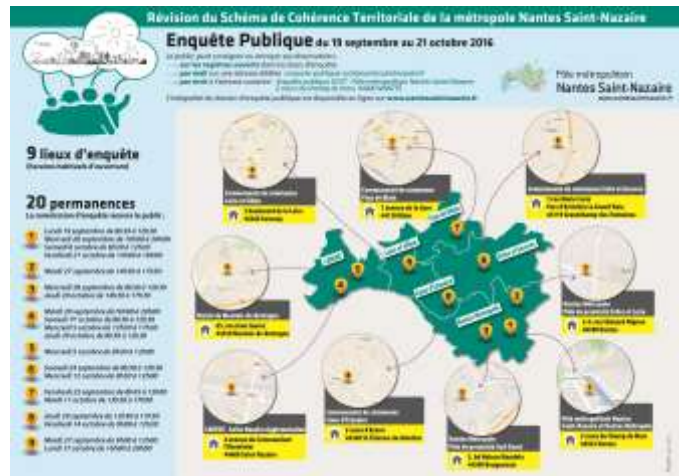
L'ENQUETE PUBLIQUE – 19 septembre au 21 octobre 2016 : UN AVIS FAVORABLE AVEC UNE RESERVE

Par **arrêté du 26 août 2016**, la Présidente du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a organisé la mise à l'enquête publique du dossier relatif au projet de SCOT révisé.

La commission d'enquête, désignée par le Tribunal administratif de Nantes par une ordonnance en date du 2 mai 2016 était composée de Monsieur Gilbert FOURNIER, Président, Monsieur Jean-Pierre HEMERY et Monsieur Alain BOELS.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 33 jours consécutifs, du 19 septembre au 21 octobre 2016.

Le dossier d'enquête a pu être consulté dans **9 lieux d'enquête** ainsi que sur le site internet du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. **20 permanences** de la commission d'enquête ont été organisées pendant le déroulement de l'enquête publique afin d'informer le public et recevoir ses observations écrites ou orales. Le public a pu consigner ou envoyer ses observations sur les registres ouverts dans les lieux d'enquête, par mail à une adresse dédiée ou par courrier.



Les registres des observations avec les pièces annexées ont été remis le 25 octobre 2016 au Président de la commission d'enquête qui les a clôturés. Les courriers et courriels reçus avant la fin de l'enquête ont été joints aux registres et étudiés dans les mêmes conditions que les consignations portées dans les registres.

Contributions à l'enquête publique

- 2 observations orales
- 73 observations sur registre
- 147 courriers
- 805 contributions mails
- une déposition par cyberacteurs émise 3426

Un procès-verbal de synthèse des observations a été rédigé par la commission d'enquête et remis au Pôle métropolitain le 28 octobre 2016. Le Pôle métropolitain a établi un mémoire en réponse qu'il a remis à la commission d'enquête le 11 novembre 2016. Le rapport, les conclusions motivées et l'avis de la commission d'enquête ont ensuite été remis le 21 novembre 2016 au Pôle métropolitain et au Président du tribunal administratif et mis à disposition du public sur le site internet du Pôle métropolitain, en Préfecture ainsi que dans les 9 lieux d'enquête dont le siège du Pôle métropolitain.

La commission a émis un avis favorable au projet de SCOT révisé assorti d'une réserve demandant « d'établir un document récapitulatif tous les projets connexes au projet aéroportuaire, ainsi que les éléments d'appréciation environnementale justifiant leur réalisation ; de procéder à l'évaluation de l'impact de l'ensemble ; d'améliorer l'analyse et la présentation, notamment cartographique des mesures d'évitement de réduction et de compensation ».

**L'APPROBATION DU SCOT :
19 DECEMBRE 2016**

Suite au rapport de la commission d'enquête et aux remarques formulées dans le cadre des avis des personnes publiques associées, l'atelier des élus s'est réuni à trois reprises entre septembre et décembre 2016 pour modifier le SCOT et intégrer au mieux les remarques. **Le SCOT a été approuvé le 19 décembre 2016** en séance de comité syndical. Il a été transmis en préfecture au contrôle de légalité et fait l'objet des formalités de publicité adéquates.



LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME (PLU, PLH, PDU, SCOT limitrophes...)

Le SCOT approuvé en décembre 2016 nécessitera une mise en compatibilité des documents d'urbanismes d'ici 3 ans. Les procédures sont déjà en cours.

Le paysage local de la planification urbaine et réglementaire est en évolution : au 31 décembre 2016, quatre PLU intercommunaux sont en cours d'élaboration (Nantes métropole, CARENE, Erdre et Gesvres et Cœur d'Estuaire), trois PLU sont en cours de révision (Lavau-sur-Loire, Campbon et La Chapelle Launay). Ces nouveaux documents à l'échelle intercommunale marque un tournant dans l'aménagement et le droit des sols sur le territoire. Les schémas de secteurs disparaissent. Les PLUi modifient également le dialogue avec le SCOT car deviennent le réceptacle pertinent de déclinaison territoriale locale intercommunale d'orientation plus générale d'échelle Nantes Saint-Nazaire.

Le Pôle métropolitain a participé aux réunions d'élaboration ou de concertation dans le cadre des personnes publiques associées.

Un avis favorable a été rendu en séance de comité syndical le 22 juin 2016 du sur le projet de SCOT du Pays de Redon Bretagne-Sud.

APPUI METHODOLOGIQUE DU POLE METROPOLITAIN

Afin d'assurer une cohérence dans la traduction de compatibilité des orientations du SCOT, le Pôle métropolitain apportera un soutien technique aux intercommunalités, avec l'appui notamment des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN.

Guide de traduction de la trame verte et bleue du SCOT

Il a été souhaité dans le cadre de la révision du SCOT, de produire un guide spécifique de traduction des orientations de la trame verte et bleue du SCOT. Des échanges avec les services des intercommunalités en 2016, ont permis de fixer les attendus de ce guide qui sera finalisé en 2017.

SUIVI ET VEILLE SUR LES DOCUMENTS STRATEGIQUES, RELATIONNEL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le Pôle métropolitain assure le suivi des documents d'urbanisme supérieurs que le SCOT doit prendre en compte ou avec lequel il doit être compatible, et une veille sur les documents stratégiques à toutes les échelles qui concernent tout ou partie de son périmètre (Etat, région Pays de la Loire, département de Loire Atlantique, Grand Port maritime, Chambres consulaires, syndicat mixte aéroportuaire, ...). Il a notamment s'agit de suivre le SRCE, SRCAE, ...etc

ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN

Les domaines de compétences du Pôle métropolitain ont été définis dans ses statuts par les six intercommunalités. Il appartient à chacun des six conseils communautaires de se prononcer, de manière concordante, sur l'intérêt métropolitain des actions proposées. D'une manière générale, il ne s'agit pas d'inscrire le Pôle métropolitain dans une dynamique directement opérationnelle mais dans la réflexion et la définition commune de politiques publiques.

POURSUITE DE LA DEMARCHE EAU ET PAYSAGES



La démarche « Eau et Paysages » amorcée par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire fin 2013 est passée en 2016 en phase opérationnelle : un programme d'aménagement a été voté sur chacun des six sites, pour un coût d'opération de plus de 5 millions d'euros. Trois équipes de concepteurs (paysagistes, urbanistes, écologues...) ont défini des projets d'espaces publics ou paysagers de grande qualité afin de valoriser la diversité paysagère qui caractérise le territoire métropolitain, et d'offrir de nouveaux espaces de loisir et de respiration aux habitants et visiteurs.

Sur chacun des sites le projet prévoit de structurer une offre touristique par l'aménagement d'un espace public principal, pensé comme une « porte » vers les espaces de nature et les parcours de promenade à proximité. Il est donc prévu de centraliser l'information des services touristiques de chaque destination, de les renforcer (compléments en termes d'activités, restauration, hébergement, etc.) et d'aménager de nouveaux stationnements anticipant les besoins futurs. Un point d'honneur est mis à la valorisation de

belvédères d'observation du paysage, ainsi qu'à l'apport d'une expérience originale, à la fois pédagogique et ludique. Les premiers aménagements seront livrés dès 2018.

Durant l'année 2016, le Pôle métropolitain a assisté ses intercommunalités et les communes concernées pour traduire les intentions pré-opérationnelles de projets en programme opérationnel d'aménagement à horizon 2020. Il a ainsi accompagné les collectivités pour la recherche de subventions (900 000€ obtenus du fonds Ville de demain (programme des investissements d'avenir, géré par la Caisse des dépôts) ; obtention de fonds européens du Plan Loire Grandeur nature (gérés par la Région Centre Val de Loire) et pour le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre.

Un chantier « signalétique » a également été débuté afin d'élaborer des principes signalétiques cohérents à l'échelle des sites Eau et Paysages. Le bureau d'études ANIMA PRODUCTIONS a été désigné pour concevoir la charte graphique de la signalétique et l'association Estuarium missionnée pour consolider le contenu pédagogique à présenter sur site, en lien avec les associations locales.

Enfin, le pôle métropolitain a engagé des contacts avec les réseaux d'entreprises et écoles du territoire afin d'envisager des chantiers participatifs à mettre en œuvre dans le cadre des aménagements opérationnels.

UN NOUVEAU PLAN D' ACTIONS VOTE POUR LA PERIODE 2017-2020

Prenant acte des attentes exprimées par les élus dans le cadre de la révision du SCOT notamment, le pôle métropolitain a élaboré un nouveau programme d'actions voté en 2016 par délibérations concordantes de ses intercommunalités membres. Celui-ci va permettre d'intensifier les partenariats pour traduire en actes le modèle d'aménagement et de développement durable du territoire défini par le Schéma de cohérence territoriale, au service de ses 840 000 habitants.

I. Accompagnement opérationnel de projets urbains

1. Poursuite de la démarche « Eau et Paysages » : aménagement de six nouveaux espaces de promenade et animation des itinéraires cyclables sur le territoire métropolitain ;
2. Appel à projets sur la thématique de construction de logements en milieu périurbain ;
3. Projet d'activation de la façade littorale de la métropole, avec processus d'ingénierie partagée et un appel à concepteurs visant à concevoir un projet cohérent et respectueux de l'environnement ;

II. Développement économique

4. Diagnostics et actions de promotion visant à développer le télétravail et les espaces de coworking ;
5. Construction d'une vision partagée pour l'accueil des entreprises sur le territoire ;
6. Activation d'un observatoire logistique métropolitain ;
7. Définition d'un projet agricole permettant de valoriser les différentes filières et productions agricoles ;

III. Services et infrastructures de transports

8. Conception de schémas modes doux et actifs en accompagnement des communes et ou intercommunalités volontaires (plans vélos ; plans de déplacements piétons) ;
9. Définition et appui à la mise en oeuvre d'expérimentations pour faciliter les trajets domicile-travail notamment sur les axes stratégiques en limitant le recours à la voiture individuelle (covoiturage, P+R, lignes de transports collectifs...)

IV. Protection de l'environnement

10. Etude sur la gestion des flux à l'échelle métropolitaine ;
11. Actions coopératives en faveur de la transition énergétique et écologique (potentiel hydrolien fluvial, études de développement des énergies renouvelables ...).

Parmi les chantiers identifiés, le projet d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, le travail sur les mobilités, sur l'habitat périurbain ont fait l'objet de réunions de travail dès 2016 pour préciser le cadre d'intervention du pôle métropolitain. Le projet de jalonnement par des belvédères du futur itinéraire cyclable Nantes Saint-Nazaire a également été précisé en partenariat avec le conservatoire du littoral et le conseil départemental.

ECOCLITE - FONDS VILLE DE DEMAIN



Le Pôle métropolitain, représentant l'EcoCité Nantes Saint-Nazaire, a coordonné en 2016 l'élaboration des conventions liées à l'obtention de financements du fonds Ville de demain du programme des investissements d'avenir.

L'Etat a attribué 18 millions d'euros au territoire pour mettre en oeuvre une série de projets publics innovants sur la ville durable durant la période 2015-2020, dont 7 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments du territoire et plus de 6 millions d'euros pour l'électrification de la ligne de busway nantaise.

Des fonds exceptionnels qui viennent récompenser un programme d'actions ambitieux élaboré à l'échelle d'un grand territoire par les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire pour contribuer à renouveler l'action publique française. Et des chantiers en perspective pour mettre en oeuvre les expérimentations retenues correspondant à un investissement public de l'ordre de 60 millions d'euros.

Le Pôle métropolitain accompagne les porteurs de projets pour contractualiser avec la Caisse des dépôts, gestionnaire du fonds, et assure le dialogue avec les partenaires de l'Etat.

Il a à ce titre en 2016 participé aux rencontres nationales et groupes de travail EcoCité, assuré la revue de projets annuelle auprès du comité des financeurs en février et témoigné auprès des bureaux d'études missionnés par l'Etat pour évaluer le dispositif.



Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de mars • 44000 NANTES
Tél. 02 51 16 47 09 • contactpm@nantessaintnazaire.fr

www.nantessaintnazaire.fr

